



Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Millery et Autreville

La lettre du SIAMA

Novembre 2016



L'année se termine, mais les travaux d'amélioration de la collecte des eaux usées et de déconnexion des eaux claires parasites (sources) à Millery et Autreville-sur-Moselle promis en 2016 vont commencer. Le détail des opérations et les modalités des travaux sont décrits rue par rue dans cette lettre d'information. Après appel d'offres, le conseil syndical a choisi l'entreprise qui réalisera l'ensemble des opérations. Il s'agit de la société STPL de Dieulouard. Techniquement mais aussi au niveau du prix, cette entreprise a été la « mieux disant ». Le montant total des travaux, inférieur à ce que nous avons prévu, s'élèvera à 182 000 € TTC et les sommes ont été inscrites au budget 2016. Ces travaux seront financés par les excédents budgétaires des années passées et ne provoqueront pas d'augmentation de la redevance assainissement. Grâce à ces travaux, les habitants situés en zone d'assainissement collectif qui ne peuvent pas encore se connecter au réseau pourront le faire et les eaux claires parasites d'Autreville, envoyées directement dans la Moselle, n'impacteront plus la consommation électrique et l'usure des pompes de relevage.

A l'issue de ces travaux, notre réseau d'assainissement collectif devrait être entièrement terminé, à l'exception d'éventuelles extensions liées à des créations de lotissements.

Le président du SIAMA - Jean-Jacques BIC

Travaux d'amélioration de collecte

Ces travaux consistent en la pose de canalisations sous voirie, de regards de branchement et de la mise en service d'un poste de relèvement rue du Moulin. Dès la pose de ces équipements, les propriétés concernées devront obligatoirement être raccordées dans les meilleurs délais, les rejets dans les ruisseaux étant désormais interdits.

Avant le démarrage des travaux, des réunions de chantier seront programmées avec l'entreprise STPL, rue par rue, et les riverains concernés seront invités

à y participer. Ils pourront ainsi poser leurs questions, obtenir des réponses et des conseils pour leur raccordement.

Rue du Moulin à Millery



Les habitations situées rue du Moulin pourront se connecter grâce à un poste de refoulement qui sera installé sur le domaine public et bas de la rue et qui relèvera les eaux usées jusqu'à la rue des Templiers. Des regards de branchement seront installés devant chaque propriété, à la limite du domaine privé. Le montant total des travaux rue du Moulin s'élèvera à 92 000 €. C'est le poste le plus important.

Rue des Biches et rue des Chenevières à Millery



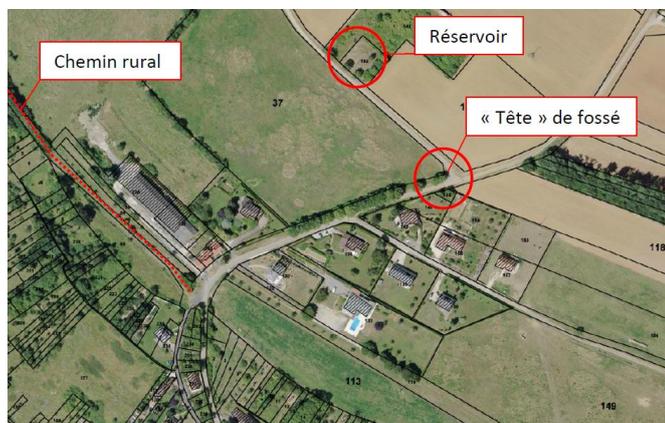
Les habitations situées en haut de la rue des Chenevières et rue des Biches rejettent actuellement leurs eaux usées en sortie de fosse septique dans le ruisseau de Vaux. Afin de permettre leur raccordement, un réseau neuf va être créé rue des Biches et 8 regards de branchement installés devant chaque propriété concernée dans les deux rues. Il sera probablement inévitable que certains propriétaires doivent s'équiper d'une pompe de refoulement à l'intérieur de leur propriété. Cette épineuse question

pourra être vue avec l'entreprise et le SIAMA lors des réunions de chantier préparatoires.

Rue du Sorbier à Autreville sur Moselle



Le ruisseau issu des anciens captages d'Autreville sur Moselle alimente en eau claire le réseau d'assainissement de la commune. Les travaux vont consister à le déconnecter du réseau pour l'envoyer directement au fossé de sortie de la STEP en passant par le chemin communal du Rouot au moyen d'une tranchée drainante. Un réseau neuf d'assainissement sera également installé pour desservir le futur lotissement du Sorbier (à droite du ruisseau sur la photo).



Rue de Millery à Autreville sur Moselle

Une source sera également déconnectée du réseau route de Millery et un branchement oublié lors des travaux de création du réseau sera réalisé au n°1 de cette rue à Autreville sur Moselle.

Paiement de la redevance



La facturation de la redevance se fait en deux temps. Une facture estimative basée sur 40% de la facture de l'année précédente vous est adressée en juin. La facture définitive, déduction faite de l'acompte, vous est envoyée en décembre. La période

de facturation va du 1^{er} août de l'année précédente au 31 juillet de l'année en cours.

Le SIAMA a mis en place la possibilité de mensualiser le montant de la redevance. Pour les abonnés qui souhaitent adhérer à ce système, il suffit de compléter les documents de prélèvement SEPA disponibles au bureau du syndicat à la mairie d'Autreville ou sur le site internet de la commune d'Autreville : www.autrevillesurmoselle.mairie54.fr

Le prélèvement se fait sur 6 mois, de juin à novembre, avec régularisation en décembre.

Paiement par carte bancaire



A partir de cette année, vous pourrez payer votre redevance au moyen de votre carte bancaire dès la prochaine facture (facturation définitive pour la période du 1^{er} août 2015 au 21 juillet 2016, déduction faite de l'acompte payé en juin 2016) en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr

Votre facture comportera un identifiant et un mot de passe ainsi que l'adresse du site pour paiement tipi

Facturation pour Millery



Les factures de la redevance assainissement sont calculées sur la base de la consommation d'eau de chaque foyer. Les compteurs sont relevés par la SAUR pour Autreville et par la commune pour Millery.

Les factures d'Autreville sont déjà prêtes à être éditées et vous parviendront début décembre. Hélas, la mairie de Millery n'est pas encore en mesure de nous communiquer les relevés d'eau de la commune. Il semble que la relève des compteurs soit toujours en cours. De ce fait, le SIAMA ne sera probablement pas en mesure d'éditer les factures des habitants de Millery avant la fin de l'année. Nous essaierons de faire au mieux et nous vous demandons d'excuser ce retard indépendant de notre volonté.

Secrétariat du SIAMA

Le secrétariat du SIAMA est transféré dans les locaux de la mairie d'Autreville, 4 Grande Rue – Tél. 03 83 24 96 70. Une permanence est assurée chaque jeudi de 14h00 à 18h00. Vous pouvez, en cas de besoin, joindre le président du SIAMA, Jean-Jacques BIC au 06.81.41.41.69 ou par courriel siam54@orange.fr